



« QUARTIER SOLIDAIRE PULLY NORD », DE BELLES AVANCÉES

Tout a commencé au printemps 2011 par une étude préliminaire auprès d'un panel d'ainés de Pully afin de connaître leurs besoins concrets et leurs préoccupations. De nombreux projets et activités ont ainsi vu le jour à la demande des citoyens concernés. Deux fois l'an, ils participent à un Forum pour faire le point.

Tant Pro Senectute Vaud que la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) de la Commune se félicitent de la démarche initiée.

« Nous sommes très contents des développements de ce projet. Nous avons la chance d'avoir face à nous un groupe d'habitants positifs et dynamiques », note Antoine Favrod, animateur de proximité auprès de Pro Senectute. Alain Delaloye, Chef de service à la DJAS, ne cache pas non plus sa satisfaction: « L'approche communautaire fonctionne. Tout le projet est construit avec et pour les habitants. C'est un succès, même s'il y a encore quelques points noirs comme les transports publics et le souhait de disposer d'un lieu de rencontre dédié aux activités des aînés à Pully Nord ».

Lors du second Forum du 1er juin 2013, aînés et représentants des associations locales actives auprès des seniors ont déterminé des priorités d'action dans six domaines: la mobilité, la sécurité, les activités, l'animation et l'environnement de quartier, l'information et le logement.

La plupart de ces souhaits ont été entendus. Si l'amélioration de la mobilité n'est pas encore optimale, plusieurs actions ont été menées à bien dans les autres domaines évoqués.

La sécurité a fait l'objet d'une attention toute particulière. Lors du Forum du 30 novembre, le sgt Morier de la Police Est Lausannoise a répondu aux questions des participants. Plusieurs sujets ont été abordés comme la prévention du démarchage et des cambriolages, mais également le non-respect des limitations de vitesse ainsi que l'éclairage public. En janvier dernier, deux cours de « self defense » et un cours de premiers secours ont été proposés.

Les activités initiées ont été nombreuses. Marche douce les vendredis (départ à 10h15 face à l'église de Chantermerle); cours de stretching; cours de conversation anglaise les mardi après-midi, de 15h30 à 16h30, sous la houlette d'une enseignante retraitée; diverses excursions; groupe de partage culinaire une fois par mois le jeudi matin à 9h à Chantermerle.

L'animation et l'environnement de quartier ne sont pas en reste. Une grande fête a été organisée dans le quartier de la Fontanettaz. Une centaine de personnes ont participé à cet événement. D'autres fêtes et animations de quartier sont d'ores et déjà à l'étude.

L'information

L'idée de créer un petit journal de quartier rédigé par les habitants fait son chemin dans le but de favoriser la création d'une communauté.

Le logement

Différents projets de constructions sont prévus, notamment celui des Boverattes qui devrait permettre la mise à disposition de 30 appartements protégés, à l'intention des aînés, d'ici 2018.

D'autres activités sont encore à l'étude. Et une page à l'intention des seniors a été créée sur le site Internet communal: <http://www.pully.ch/seniors>

Grâce à une étroite collaboration entre la Ville de Pully, Pro Senectute Vaud et les citoyens de Pully Nord, plusieurs actions ont pu être entreprises.

Une habitante de Pully Nord évoque sa vision du quartier solidaire :

« Un rayon de soleil dans ma vie »

Clarisse, 85 ans, n'avait plus beaucoup d'amis. Grâce à la démarche entreprise dans son quartier, elle a élargi son cercle de connaissances.

Quand et comment avez-vous eu connaissance de la démarche relative à la mise sur pied d'un « quartier solidaire » à Pully Nord ?

Je me promenais avec une voisine et nous nous sommes assises sur un banc pour nous reposer. Un jeune homme en vélo s'est arrêté devant nous et a commencé à discuter avec nous. En prenant congé, il m'a donné sa carte. C'était Antoine Favrod de Pro Senectute. Je lui ai téléphoné et il est venu chez moi. On a bavardé et j'ai été tout de suite intéressée par la démarche proposée.

Qu'est-ce qui vous plaît dans cette démarche et qu'est-ce que cela a changé dans votre vie quotidienne ?

Cette démarche est très positive pour moi. Je suis arrivée de Grèce en 1985 à Pully pour me rapprocher de mes 2 enfants qui ont tous deux fait leurs études en Suisse. Mon fils vit à Belmont et ma fille à Vufflens-le-Château. Mon mari est décédé il y a 22 ans et je n'ai plus beaucoup d'amis ici. Bon nombre d'entre eux sont décédés. Grâce au « quartier solidaire », j'ai pu faire la connaissance de plusieurs personnes. C'est un véritable rayon de soleil dans ma vie.

Je fais également un peu de marche tous les vendredis avec un ancien professeur de l'Ecole polytechnique et je participe aux Forums et au déjeuner que nous préparons en groupe une fois par mois. C'est un moment très convivial.

Selon vous, quelles sont les mesures prioritaires à mettre en place pour satisfaire les attentes de la population des seniors ?

Pour les habitants de Pully Nord, la desserte en transports publics n'est pas optimale. Autre point difficile pour les personnes à mobilité réduite: la marche du train à la gare de Pully-Nord est trop haute. Enfin, bon nombre de bancs publics sont dans un triste état et ont un besoin urgent d'être restaurés.

Prochain Forum le samedi 12 avril

Le but de ce Forum est de continuer à développer les projets initiés, de les rendre accessibles au plus grand nombre et de collecter de nouvelles idées.

Les habitants, les partenaires, les représentants de la Ville et Pro Senectute comptent sur votre présence à la Maison Pulliérane le 12 avril dès 14h (ouverture des portes à 13h30) pour connaître vos avis et bénéficier de vos expériences et de vos compétences.

Rens.: A. Delaloye, Chef de service à la DJAS, 021 721 31 58
A. Favrod, animateur de proximité chez Pro Senectute Vaud, 079 504 11 24

Sommaire

Quartier solidaire Pully Nord

Elagage

Assainissement privé

Pyrales du buis

Projet travaux

Dates importantes

A chacun son rôle !

Le 20 janvier 2014, en début d'après-midi, un événement extraordinaire a mis la Ville de Pully et la presse romande en émoi.

En effet, la guerre des boutons, version très moderne, était déclenchée, sans avertissement préalable, ce qui manifestement est contraire aux usages et lois de la guerre.

Les hostilités ont commencé au centre de Lausanne. Lors de cette altercation, les jeunes pulliérans ont rapidement été dépassés par les événements. Néanmoins, ils ont eu la sagesse de se replier sur Pully et de se réfugier au collège Arnold Reymond, poursuivis par leurs adversaires du jour.

A l'intérieur du collège, des sprays au poivre (en vente libre pour les adultes), et à mes yeux, plus grave encore, un bâton tactique (engin assimilé à une matraque simple) ont été utilisés par leurs adversaires. Le bâton tactique est une arme dont le port est soumis à une autorisation préalable, l'examen théorique étant le même que celui nécessaire à l'obtention du permis pour les armes à feu. L'usage du spray et du bâton tactique est intolérable et doit être sévèrement réprimé et, dans ce cas particulier, la justice va faire son travail avec toute la rigueur voulue.

Lors d'un tel événement, la collectivité publique doit rester pragmatique et analyser la situation avec un peu de recul, la réponse est très simple:

L'usage accru des réseaux sociaux et autres applications de communication mobile par les adolescents n'est pas du ressort de la collectivité publique - excepté la prévention -, mais bien celui des parents qui doivent prendre leurs responsabilités et, en cas d'abus manifeste, prendre toutes mesures utiles pour en restreindre l'usage. Chacun son rôle!

Quant à la relation police-jeunesse, elle ne correspond pas, à Pully, à l'image diffusée par les médias. Il est important de lever les malentendus et de mettre fin à certaines caricatures.

La jeune génération doit connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine - particulièrement une société démocratique - se soude sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose à tous.

Une telle ambition passe d'abord par la réaffirmation que nous sommes heureux dans notre région, dans notre pays contrairement à certains discours alarmistes de plusieurs ténors politiques, tous partis confondus. Démontrons que nous voulons aller de l'avant plutôt qu'être attentistes!

MARTIAL LAMBERT | Conseiller Municipal

Impressum

Edition: Municipalité de Pully - mars 2014

Graphisme: www.enzed.ch

Tirage: 11'000 exemplaires

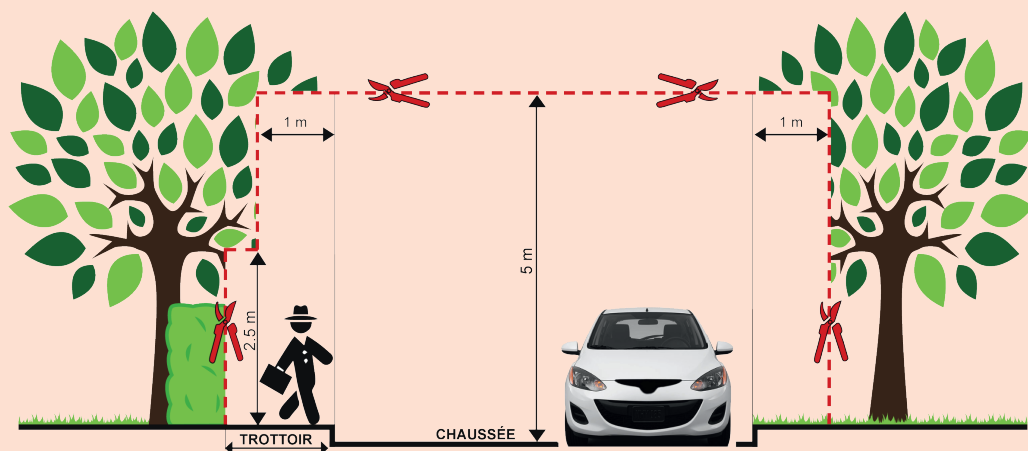
Comité de rédaction: N. Lude, G. Reichen, D. Margot, Ph. Steiner, M. Magnin (journaliste)

Impression: PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC

Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle

www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 43

ÉLAGAGE EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC



RAPPEL DES OBLIGATIONS

(Règlement d'application de la loi sur les routes, art.10)

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- **au bord des chaussées:** à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- **au bord des trottoirs:** à 2.5 mètres de hauteur et à la limite de la propriété

Le respect de ces exigences permet de garantir un passage dégagé pour les piétons et les véhicules ainsi que pour les services communaux. Les contrevenants sont sommés de mettre en conformité leurs plantations dans un délai fixe, au-delà duquel la Municipalité procède elle-même à l'élagage, aux frais du propriétaire.

ARBRES PROTÉGÉS

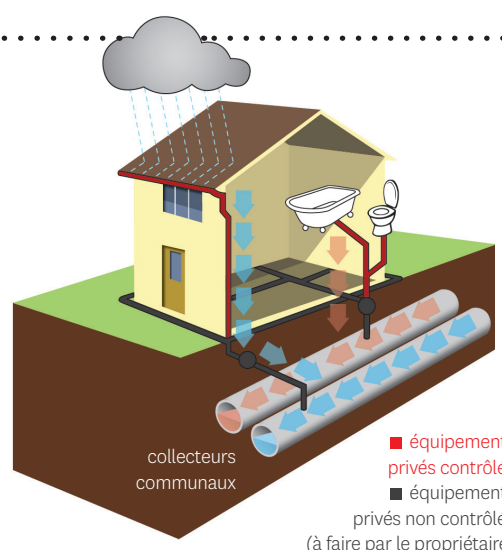
(Règlement sur la protection des arbres et Plan de classement des arbres, art. 4)

L'abattage des arbres protégés nécessite une autorisation formelle de la Municipalité. Sont assimilés à un abattage nécessitant une autorisation : un élagage ou un écimage important selon les normes professionnelles de l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) [...].

Les demandes d'autorisation sont à adresser via le formulaire en ligne : [www.pully.ch > Vivre à Pully > Environnement, construction > Arbres et jardin.](http://www.pully.ch/vivre-a-pully/environnement-construction-arbres-et-jardin)

Contrôle des réseaux d'assainissement privés

L'eau est l'une de nos principales ressources naturelles. Pour la protéger et préserver sa qualité à long terme, un réseau d'assainissement, dont tous les éléments fonctionnent de manière irréprochable, est nécessaire.



Les réseaux d'assainissement privés, comprenant tous les équipements entre les collecteurs communaux et les façades des bâtiments, représentent les 2/3 de l'ensemble du réseau communal d'évacuation des eaux. Les équipements privés sont souvent dans un état de délabrement avancé. Mal conçus, mal entretenus et défectueux, ils représentent une menace pour la qualité des sols et des eaux souterraines.

Raison pour laquelle la mise en conformité des équipements privés d'évacuation des eaux et, dans ce but, le renforcement des mesures de contrôle ont été identifiés comme deux mesures prioritaires du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Ville de Pully.

Depuis les travaux de l'av. des Cerisiers (2011-2013), les biens-fonds situés dans le périmètre d'un chantier communal, où des travaux sont effectués sur le réseau d'évacuation des eaux, sont systématiquement inspectés aux frais de la Commune. Les propriétaires sont contactés par le Service de l'assainissement afin d'organiser les contrôles. Un rapport leur est transmis proposant une solution de mise en conformité à effectuer dans les 2 ans suivant ces contrôles.

Les contrôles se réalisent en 4 étapes :

- contrôle des installations d'évacuation des eaux, notamment par des méthodes de teintage et établissement d'un croquis du réseau ;
- curage des canalisations afin d'enlever tout résidu pouvant les obstruer ;
- inspection visuelle des conduites au moyen d'une caméra ;
- établissement d'un rapport listant les défauts observés et indiquant les travaux de mise en conformité à réaliser. Les propriétaires d'installations non conformes ont un délai de 2 ans pour mettre leurs équipements aux normes.

D'ici 2016, les chantiers de modernisation du réseau communal les plus importants sont prévus aux av. de Villardin et Samson-Reymondin, à la rue de la Poste ainsi qu'au bd de la Forêt.

Rens.: C. Henry, Chef d'exploitation de la STEP (DTSI), 021 721 31 11

PYRALES DU BUIS, LE RETOUR !

Avec l'arrivée des beaux jours, l'élégante chenille est à nouveau à l'œuvre. Quelques conseils judicieux pour protéger vos haies.



Les cioux sont plus cléments et la douceur est de mise. Il est temps pour les propriétaires de buis d'ouvrir l'œil et de traquer les chenilles qui entendent faire un festin de leurs haies.

La menace n'est pas nouvelle. La pyrale du buis, originaire d'Asie orientale, a été observée pour la première fois en Europe en 2006. On la retrouve en Suisse centrale et orientale dès 2007. Depuis 2012, elle est observée dans la plupart des cantons et notamment en terre vaudoise.

Si cette espèce est inoffensive pour l'être humain et les animaux, elle cause d'importants dégâts sur les buis. Elle a d'ailleurs été inscrite sur la liste d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes en 2007.

Tenter de remédier à ses dégâts, c'est non seulement s'assurer de l'esthétisme de son jardin, mais aussi contribuer à la préservation de notre écosystème.

Des mesures simples

Dès que le thermomètre flirte avec les 15°C, il convient d'être vigilant, car la pyrale risque bien de se réveiller et son appétit vorace avec. Elle s'en prend prioritairement aux arbustes orientés au Sud et migre vers le Nord 2 semaines plus tard. Les buis peuvent en pâtir et leur

couleur virer au blanc en moins de 48 h après une attaque. La seule façon de lutter efficacement est d'utiliser des insecticides spécifiques vendus dans le commerce spécialisé. Mais la nature est bien faite, car si le buis est en souffrance, il dispose de réserves dans les racines pour se remettre.

Un traitement préventif s'impose toutes les 6 à 8 semaines après la première apparition des chenilles. En Suisse, on peut observer entre 3 et 4 générations par an. La dernière passe l'hiver à l'état de chrysalide blottie dans son cocon.

Carte d'identité

Ce lépidoptère, qui peut mesurer jusqu'à 5 cm de longueur, arbore une tête noire et un corps vert clair, strié de bandes noires longitudinales.

Chaque chenille est active durant 4 semaines. Dans ce laps de temps, elle dévore quelque 45 feuilles avant de se transformer en nymphe de 21 mm de long. Cette dernière est protégée par un cocon de feuilles de soie.

Lorsque le papillon apparaît, on l'observe le soir aux abords des sources lumineuses. Il est petit et présente des tonalités allant du gris foncé sur le pourtour des ailes au gris clair au centre. MM

Rens.: D. Guéneret, Chef jardinier à Parcs et Promenades (DUE), 021 721 31 11

Projet travaux



Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), de Somais, de Chamblandes, des Osches, des Tilleuls et de Verney

Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux

Cet important projet a récemment été soumis aux services de l'Etat. A la suite des remarques desdits services et après la séance publique d'information de janvier 2013, quelques modifications sont à relever : l'interdiction de tourner-à-gauche depuis le ch. de la Joliette sur l'av. C.-F. Ramuz est maintenue ; sur l'ensemble du périmètre du projet, 5 places de parc supplémentaires devront être supprimées afin de garantir la sécurité routière.

2 étapes restent à franchir avant le démarrage des travaux prévus en automne 2014 :

- la mise à l'enquête publique des aménagements et des infrastructures pour la mise en séparatif des canalisations (début avril) ;
- la demande de crédit de réalisation au Conseil Communal (septembre).

Le démarrage du chantier, cet automne, sera précédé d'une séance publique d'information aux riverains afin de communiquer et d'échanger sur le déroulement des travaux (durée, étapes, nuisances).

Rens.: J.-L. Meylan, Chef du bureau technique (DTSI), 021 721 31 11

Dates importantes

Musée d'art jusqu'au 11 mai, exposition «do you speak touriste ? Quand les photographes décodent le cliché» en collaboration avec l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne)	Visite famille sa 5 avril de 14h30 à 16h00. Gratuit, sur inscription.
Visites commentées gratuites en français les di 6 avril et 11 mai à 15h00.	En anglais, le di 30 mars.
Brunch-découverte «Histoire, tourisme et photographie: la construction d'un regard» di 4 mai à 10h00.	Gratuit, sur inscription.
Atelier petits formats «T'as le déclic?» de 4 à 6 ans, les me 9 avril et 7 mai de 14h30 à 16h00.	5frs, goûter offert, sur inscription
Atelier créatif «Des clics et décalques» de 7 à 12 ans, mer 2 avril de 14h30 à 16h30.	5frs, goûter offert, sur inscription
Pâkomuzé, atelier «Des clics et décalques» de 7 à 12 ans, ma 15 et je 24 avril de 14h30 à 16h30.	Atelier «T'as le déclic?» de 4 à 6 ans, ma 22 avril de 14h30 à 16h00. Sur inscription au 021 721 38 00 dès le 1 ^{er} avril à 12h30.

Collecte déchets spéciaux	3 mai de 9h00 à 13h00
----------------------------------	-----------------------

Vide-greniers	3 mai de 9h00 à 16h00 pl. de la Clergère
----------------------	--

Journée compostage	3 mai au centre horticole, ch. de Rennier
---------------------------	---

Dégustation gratuite des nouveaux millésimes	8 au 10 mai à la Cave communale
---	---------------------------------

Ouverture piscine Pully-plage	17 mai au 7 septembre
--------------------------------------	-----------------------

Course à travers Pully (CATP)	23 mai www.catp.ch
--------------------------------------	---

Opération Net'Léman Grand nettoyage du lac	24 mai (pour les plongeurs: inscriptions sur www.netleman.ch)
---	---

Pont de l'Ascension, fermeture des bureaux de l'Administration	me 29 mai à 16h00 au lu 2 juin à 07h30
---	--

Fête du Sauvetage au Port de Pully	30 mai au 1 juin www.sauvetage-pully.ch/
---	---

Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec	5 au 14 juin à L'Octogone www.pully-quebec.ch
--	--

Séances du Conseil communal	30 avril, 20h00 4 juin, 20h00 25 juin, 18h00
------------------------------------	--